

BUREAU

Séance du 11 mai 2023

Délibération BU_20230511_006

Adhésion au groupement de commandes entre les SDIS du GRAND OUEST

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu la convention constitutive de groupement de commandes entre les SDIS du GRAND Ouest concernant tous les segments d'achats relevant de la compétence des SDIS ainsi que son avenant n°1, ci-annexés ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS de l'Indre d'adhérer à ce groupement de commandes ;

DECIDE :

Article 1^{er}. L'adhésion au groupement de commandes entre les SDIS du Grand OUEST est approuvée.

Article 2. La convention constitutive de groupement de commandes ainsi que son avenant n°1, ci-annexés, sont approuvés et le président du conseil d'administration ou son représentant, est autorisé à les signer ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre des procédures dans le cadre du groupement.

Marc FLEURET